



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ALSO

Question écrite n° 20745

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur le récent arrêt de l'activité de l'Association loisirs et sports d'Orange (ALSO) qui fut créé en 1996 à l'initiative de la municipalité actuelle dirigée par le Front National. Il semblerait que la récente fermeture de cette association para-municipale fasse suite au désengagement financier de l'Etat dû notamment à un manque de correspondance entre, d'une part, les critères imposés et nécessaires au versement des subventions par l'Etat et, d'autre part, les actions proposées et réalisées par cette association sous la surveillance et le contrôle étroits de la municipalité. Aussi, afin de clarifier cette situation et de mieux informer les Orangeois, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'ensemble des motifs qui ont entraîné la suspension de la participation financière de l'Etat aux activités de l'association.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du ministre délégué à la ville sur la situation de l'association Loisirs et sports d'Orange (ALSO). Celui-ci l'informe que, dans le cadre du contrat de ville d'Orange, l'Etat a apporté un soutien financier en 1996, 1997 et 1998, aux actions conduites par l'association ALSO en faveur des jeunes des quartiers difficiles de la ville. ALSO a effectivement perçu, en 1996, une subvention de 244 650 francs et, en 1997, une subvention de 145 076,90 francs pour le financement d'actions d'éveil artistique, sportives, d'accompagnement scolaire, de prévention de la délinquance et pour des sorties à thèmes. Toutefois, les bilans qui ont été réalisés sur la conduite de la programmation assumée par ALSO ont montré que certaines actions avaient été annulées et que d'autres actions et les effectifs accueillis n'étaient pas conformes aux objectifs sur la base desquels les financements avaient été obtenus. Ces dysfonctionnements ont d'ailleurs amené l'association à restituer à l'Etat une partie des subventions qui avaient été initialement allouées. Par ailleurs, il est apparu que les sorties à la journée, dénuées de tout cadre pédagogique global, n'avaient pas de pertinence dans une programmation de contrat de ville. Pour éviter le renouvellement des dysfonctionnements constatés les années précédentes, il a donc été demandé à ALSO, lors de la préparation de la programmation 1998 du contrat de ville d'Orange, d'élaborer un projet structuré, principalement orienté vers des actions telles que l'éducation à la citoyenneté, les plates-formes jeunes, l'accompagnement scolaire et le partenariat avec le centre de Boisfeuillet. Il s'agissait, à partir de ces thèmes, de formaliser des dossiers faisant clairement apparaître les capacités de l'association à conduire une démarche cohérente. ALSO, n'ayant pas été en mesure d'effectuer ce travail, l'Etat n'a financé, en 1998, que la reconduction pour un montant de 30 923 francs d'une opération de prévention de la délinquance qui avait montré sa pertinence les années précédentes et qui consiste à recruter trois jeunes dont la mission est, pendant les deux mois d'été, d'assurer une fonction de médiation et de prévention dans l'enceinte de la piscine des Cèdres et de mettre en place un dialogue ainsi que des animations en faveur d'un public difficile.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20745

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5799

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 7005